

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	29

Vote Pour :	63
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

7 MAI 2024

Date d’Affichage

7 MAI 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi treize mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Claude SOULIES, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Christelle HARDY à Eric PILUDU, Dominique HIRISSOU à Francis RUFFEL, Christian PERO à Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER à Christian LONQUEU, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, François VERGNES à Paul BOULVRAIS,

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Ludovic RAU, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Alain SORIANO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°96\_2024

ACTES : 8.5

**OBJET DE LA DELIBERATION : 08- Approbation du règlement d’attribution des aides aux travaux dans le cadre des Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat**

**Exposé des motifs**

La Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet dans le cadre de la mise en œuvre de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat de Droit Commun (OPAH Communautaire) et de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), accompagnera techniquement les particuliers dans leur projet de travaux – via le bureau d’études missionné pour l’accompagnement des particuliers - et financièrement – via des subventions.

Les aides financières ainsi que les modalités d'octroi sont détaillées dans le règlement d'intervention ci-joint.

Ce dernier précise notamment :

- Les périmètres d'intervention
- Les publics éligibles
- Les travaux subventionnables
- Les montants et taux des subventions et primes complémentaires par logement
- L'écrêtement des subventions à l'engagement et au paiement
- Les procédures d'instruction de la demande de subvention
- Les pièces à fournir dans le dossier de demande de subvention et de demande de paiement
- Les engagements des bénéficiaires
- Les modalités de reversement de la subvention en cas de non-respect des engagements

Les demandes de subventions seront instruites par le service habitat puis examinées en commission Aménagement. Les demandes d'aides qualifiées d'exceptionnelles (prime complémentaire pour la valorisation du patrimoine notamment) seront étudiées par un groupe de travail OPAH composé d'élus, préalablement à leur présentation en commission Aménagement. Les aides financières seront approuvées par décision du Président et les bénéficiaires seront informés par un courrier de notification.

Ce règlement d'intervention est valable durant toute la durée de l'OPAH communautaire (2024-2027) et de l'OPAH-RU (2024-2029). Néanmoins, la Communauté d'Agglomération pourra réviser ce règlement d'intervention par délibération du Conseil Communautaire afin de l'adapter, si besoin, aux avancées des programmes et aux évolutions réglementaires de l'ANAH.

Le règlement prendra effet à la date de la signature des conventions d'OPAH-RU et d'OPAH communautaire. Sa mise en œuvre annule et remplace le règlement d'attribution des aides aux travaux pour l'habitat privé de la Communauté d'agglomération adopté par délibération du 14 décembre 2020 et modifié par délibération du 20 juin 2022 et du 12 juin 2023. Toutefois, les dossiers qui ont été déposés à l'ANAH avant la date de la signature des conventions d'OPAH-RU et d'OPAH communautaire seront instruits sur la base du règlement du 14 décembre 2020 modifié le 12 juin 2023.

### **Le Conseil de communauté,**

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.1.3 relatif à l'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n°107\_2017 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 18 avril 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat

Vu le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 approuvé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération par délibération du 16 décembre 2019,

Vu la délibération n°87\_2024 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 8 avril 2024 relative à l'approbation du projet de convention définitive de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Droit Commun (OPAH Communautaire),

Vu la délibération n°88\_2024 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 8 avril 2024 relative à l'approbation du projet de convention définitive de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),

Considérant la nécessité de créer un groupe de travail d'élus OPAH afin d'étudier les demandes d'aides, juger de leur recevabilité et proposer un montant à la commission Aménagement pour les demandes d'aides exceptionnelles et les demandes de primes complémentaires pour la valorisation du patrimoine en OPAH-RU, préalablement à la décision d'attribution du président,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 30 avril 2024,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **approuve** le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat tel qu'annexé ;
- **approuve** la création d'un groupe de travail OPAH composé de six élus dont quatre représentants des communes OPAH-RU ;
- **autorise** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce règlement.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **28 MAI 2024**  
- publication - mise en ligne  
Le **28 MAI 2024**  
et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID : 081-200066124-20240513-96\_2024-DE